

# DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE DE HAUTE-TARENTAISE



**DATE DE CONVOCATION :**

Le 13 avril 2015

**NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE : 34**  
**NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS : 18**  
**NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS : 16**  
**- AYANT DONNE POUVOIR : 6**

*Le lundi 20 avril 2015 à 18h30*, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil municipal de Val d'Isère, sous la Présidence de Monsieur Gaston PASCAL MOUSSELARD.

**ETAIENT PRESENTS :**

Madame Jacqueline POLETTI, Messieurs Jean-Luc CRETIER, Michel GIRAUDY (Bourg-Saint-Maurice)  
Messieurs Gilles FLANDIN, Jean-Pierre MOREL (Les Chapelles)  
Messieurs Jean-Claude FRAISSARD, Laurent HANICOTTE (Montvalezan)  
Monsieur Paul CUSIN-ROLLET (Sainte-Foy-Tarentaise)  
Messieurs Jean-Luc PENNA, Oliver PETIT (Sééz)  
Madame Maud VALLA, Monsieur Gilles MAZZEGA (Tignes)  
Madame Audrey NALIN, Messieurs Marc BAUER, Patrick MARTIN, Gérard MATTIS (Val d'Isère)  
Messieurs Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

**ETAIENT EXCUSES :**

Mesdames Marie-Agnès ARPIN (pouvoir à Olivier PETIT), Clémence BERGER-SABBATEL, Séverine FONTAINE (pouvoir à Maud VALLA), Claude MAHNANA, Arlette NOIR, Simone PERGET (pouvoir à Jean-Luc CRETIER), Emmanuelle VAUDEY, Messieurs Georges CHARRIERE, Léon EMPEREUR, Alain EMPRIN, Louis GARNIER (pouvoir à Michel GIRAUDY), Éric MINORET, Fabien RAISSON (pouvoir à Jean-Luc PENNA), Xavier TISSOT, Georges TRESALLET (pouvoir à Jacqueline POLETTI), Jean-Christophe VITALE.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Audrey NALIN

**N°2015-20 COMPTES ADMINISTRATIFS 2014  
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

Monsieur Gaston PASCAL MOUSSELARD, Président, indique que les règles applicables en matière de vote des comptes administratifs des établissements publics de coopération intercommunale sont les mêmes que celles applicables aux communes (notamment les articles L. 1612-12, L. 2121-31, D. 2342-11, D. 2343-3 et D. 2343-5, du CGCT).

Il rappelle que le Président en exercice ne peut pas présider la séance de vote des comptes administratifs. Il peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote (article L. 2121-14 du CGCT). Monsieur Gaston PASCAL MOUSSELARD propose que l'assemblée désigne le Président de cette séance.

Monsieur Gérard MATTIS, 1<sup>er</sup> Vice-président, est élu Président de la séance.

Monsieur Gaston PASCAL MOUSSELARD quitte la salle.

Monsieur Gérard MATTIS indique que les comptes administratifs 2014 du budget principal et de ses quatre budgets annexes : déchets des ménages et assimilés, abattoir, maison funéraire et transports, se résument par section comme suit :

Budget Principal	Budget Déchets des ménages et assimilés	Chambre funéraire	Abattoir	Transports	TOTAL BUDGETS
------------------	---	-------------------	----------	------------	---------------

**Fonctionnement**

Recettes	8 607 742.40 €	7 869 279.31 €	14 503.77 €	69 838.76 €	624 944.89 €	<b>17 186 309.13 €</b>
Dépenses	8 626 185.51 €	7 001 309.27 €	13 334.91 €	71 922.51 €	364 431.81 €	<b>16 077 184.01 €</b>

A ces opérations, il convient d'ajouter la reprise des résultats 2013

Reports +/- 2013	738 118.78 €	3 260 655.40 €		2 083.75 €		<b>4 000 857.93 €</b>
------------------	--------------	----------------	--	------------	--	-----------------------

**Investissement**

Recettes	178 517.20 €	1 008 535.33 €	21 315.00 €	68 787.81 €		<b>1 277 155.34 €</b>
Dépenses	293 621.13 €	911 281.99 €	13 378.09 €	54 363.10 €		<b>1 272 644.31 €</b>

A ces opérations, il convient d'ajouter la reprise des résultats 2013

Reports +/- 2013	172 087.04 €	311 438.35 €	- 20 320.21 €	10 140.97 €		<b>473 346.15 €</b>
------------------	--------------	--------------	---------------	-------------	--	---------------------

Dès lors, le résultat consolidé pour l'exercice 2014, s'élève, tous budgets et toutes sections confondus, à 5 587 840.23 €.

Par ailleurs, il convient également de se prononcer sur la sincérité des restes à réaliser :

Dépenses	234 477.60 €					<b>234 477.60 €</b>
Recettes	113 819.98 €					<b>113 819.98 €</b>

Ainsi, compte-tenu de ce qui a été précédemment exposé, il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver les comptes administratifs 2014 du budget principal et des quatre budgets annexes déchets des ménages et assimilés, abattoir, maison funéraire et transports et de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de:

- **APPROUVER** les comptes administratifs 2014 pour le budget principal et les budgets annexes.
- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser pour le budget principal et les budgets annexes.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**Le Président,  
Gaston PASCAL MOUSSELDARD**



SOUS-PREFECTURE  
ALBERTVILLE

22 AVR. 2015

RECEPISSE